Si vous avez un projet sur le site Natura 2000, contactez-nous en amont ! Nous vous conseillerons pour que votre projet puisse se réaliser en étant peu impactant pour la biodiversité.

NOS CONSEILS

- Se renseigner en amont de votre sortie sur **la réglementation en vigueur et les zones sensibles.**
- Se renseigner en amont de chaque sortie sur **les niveaux d'eau et les lâchées d'eau** liés aux barrages.
- **Respecter les signalétiques de navigation.**
- **Utiliser les zones prévues pour embarquer et débarquer**, éviter les zones sauvages ou non adaptées pour descendre.
- **Respecter la tranquillité des lieux** (limiter le bruit, éviter la musique...), vous êtes susceptibles de passer proche des zones de nidification d'oiseaux.
- **Ne pas nourrir et ne pas s'approcher d'un animal sauvage.** Si vous en voyez un, le contourner ou attendre qu'il s'en aille de lui-même .
- **Ne pas faire de feu et ne pas jeter vos déchets.**

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

LPO Limousin
Délégation territoriale Limousin

Tél. 05 55 32 20 23
Mail. limousin@lpo.fr
Site web. limousin-lpo.fr

LPO AURA DT Auvergne
Délégation territoriale Auvergne

Tél. 04 37 61 05 06
Mail. auvergne@lpo.fr
Site web. auvergne-rhone-alpes.lpo.fr

LPO BIRDLIFE FRANCE — **Agir pour la biodiversité** — LPO AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Vous pratiquez d'autres sports, randonnées, VTT, escalade... ? Découvrez d'autres conseils sur la page Biodiv'Sports LPO :

www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/tourisme/biodiv-sports

En vous remerciant pour votre compréhension, bonnes sorties à toutes et à tous !

Pour profiter de la nature, adoptons les bons gestes !

Financé par :

Région Nouvelle-Aquitaine — NATURA 2000

Site web. gorgesdeladordogne.n2000.fr

Crédits photos :
Martin pêcheur d'Europe © Fabrice Cahez/LPO
Milan noir @ Jean-Luc Pinaud/LPO
Hirondelle de rivage © Raphael Bussiere/LPO
Petit gravelot © Christian Aussaguel/LPO
Loutre d'Europe © Fabrice Capber

Conception LPO Limousin

BIODIV'SPORTS

PRENDRE EN COMPTE LA FAUNE SAUVAGE DANS VOS ACTIVITES !

LPO — Région Nouvelle-Aquitaine — NATURA 2000

Site Natura 2000
Les Gorges de la Dordogne

CANOË-KAYAK

Lors de la préparation de votre sortie, **pensez à vous renseigner sur les zones sensibles** : en l'occurrence si vous avez pour but de faire du kayak ou du canoë sur la Dordogne et ses affluents, vous vous trouvez dans **une zone Natura 2000 protégée**. Pour vos activités, renseignez-vous en amont de vos sorties sur la faune et la flore sauvage susceptible d'être présente afin de limiter votre impact sur leur environnement. Consultez les clubs, associations, offices de tourisme et gestionnaires des sites d'espaces naturels.

CANOË-KAYAK ET FAUNE SAUVAGE

Les rivières et cours d'eau sont des espaces de nature, calmes et regorgeant de vie. Leur découverte est possible en pratiquant diverses activités de loisirs. Ces milieux sont également **riches en faune et flore sauvages**, que ce soit sur les berges, leurs abords ou dans l'eau. Ils utilisent les cours d'eau pour se nourrir, nicher, s'abriter et/ou se reposer. **De nombreuses espèces sont sensibles à l'activité humaine et au dérangement**, encore plus les espèces nichant au sol ou sur les berges.

Par exemple, le Petit gravelot niche au sol sur les grands bancs de galets, et le Martin-pêcheur d'Europe sur les berges sableuses, comme l'Hirondelle de rivage. Aux abords des cours d'eau et rivières, il y a également des rapaces pouvant nicher dans les pentes boisées des gorges. Il n'est pas rare d'en croiser lors de vos sorties en Canoë/Kayak sur la Dordogne et ses affluents.

ESPÈCES CONCERNÉES

Martin-pêcheur d'Europe

Il se reproduit de mars à juillet, dans divers milieux humides : bords de cours d'eau, rivières, étangs et lacs. Il creuse son nid dans les berges meubles. Il peut donc se retrouver très proche de l'eau et être dérangé par les activités humaines qui prennent part dans ces milieux.

Milan royal et Milan noir

Ce sont des rapaces emblématiques des gorges et des forêts de pente. Ils se reproduisent de février à juillet et ils font leurs nids sur de grands hêtre, chêne ou pin, à proximité des cours d'eau (souvent dans le premier tiers de la forêt en bordure du cours d'eau).

Hirondelle de rivage

Comme le Martin-pêcheur, les hirondelles de rivage creusent leurs nids dans les berges sableuses et pentues (nécessité d'un front de taille). Elles vivent en groupes et peuvent se retrouver par dizaine dans une même zone pour nicher. Elles sont également très sensibles au dérangement par leur proximité avec les cours d'eau.

Petit gravelot

Il pond ses œufs directement sur le sol, dans les milieux graveleux et de cailloux. Il est donc extrêmement sensible au piétinement et au dérangement. Il se retrouve sur les grands bancs de galets, en bordure ou milieu de cours d'eau.

Loutre d'Europe

Espèce qui fréquente les cours d'eau et rivières, créant des niches dans les berges ou entre les racines des arbres. Elle est facilement dérangée par le bruit ou le passage humain.

PEINES ENCOURUES !

Quiconque contrevient à la règlementation des espèces protégées et de leurs habitats, **commet un délit et s'expose aux sanctions définies à l'article L415-3 du Code de l'Environnement** : une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois ans.

Toutes perturbations intentionnelles des espèces d'oiseaux protégées constituent une contravention de 4e classe, donc une amende maximale de 750€ (article R415-1 du Code de l'Environnement).

Le Code de l'Environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit **l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence** dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un site Natura 2000. **Les activités de loisirsconcernées par cette disposition relèvent** soit de la liste nationale (article R414-19 du Code de l'Environnement), soit des listes locales départementales.